Responsable Paie

-Réference: **PL-30** -Durée: **10 Jours (70 Heures)**

Les objectifs de la formation

- Acquérir une culture juridique solide pour décrypter les textes
- Maîtriser tous les mécanismes de la paie : 1/10° CP ; Garantie du net
- Régularisation annuelle des cotisations
- Allègements de cotisation
- Réintégration sociale et fiscale
- Adopter des méthodes et des outils garantissant la fiabilité de la paie
- Manager efficacement le service paie
- Adopter un rôle de conseil et une orientation client

A qui s'adesse cette formation ?

POUR QUI :

- Gestionnaire et responsable paie ayant une expérience en paie. Prestataire externe aux entreprises (cabinets d'expertise comptable, éditeurs de logiciels...).

Programme

- **Maîtriser les principaux éléments du brut et calculer les cotisations sociales (2 jours)**
  - Connaître les sources du droit nécessaires pour établir la paie : situer les textes légaux et conventionnels et leurs interactions ; savoir chercher l'information.
  - Bien distinguer les indemnités soumises de celles non soumises à cotisations : avantages en nature et frais professionnels ; l'épargne salariale (Loi Pacte).
  - Calculer les cotisations sociales et le prélèvement à la source les bases (Urssaf, CSG/CRDS, Forfait social, Pôle Emploi, Retraite complémentaire, Prévoyance...) ; les taux et les nouvelles règles de proratisation du plafond ; le prélèvement à la source : Assiette, taux, cas particulier.
  - Identifier et prévenir les risques liés au temps de travail : la hiérarchie des normes en matière de temps de travail depuis la Loi Travail ; les heures supplémentaires, les heures complémentaires des temps partiels, les forfaits jours ; Le travail dissimulé.
  - Mise en application pratique : Réalisation de nombreux bulletins de paie intégrant les principes

Programme

abordés.

- **Gérer les absences et les contrats particuliers (2 jours)**
  - Distinguer les différentes absences payées ou non.
  - Gérer les congés payés : acquisition, prise, indemnisation (Maintien ou 10ème).
  - Indemniser la maladie, maternité, paternité, AT/MP : IJSS ; maintien du net ; temps partiel thérapeutique ; longue maladie ; IJ de prévoyance.
  - Établir la paie d'un salarié en activité partielle (ex : chômage partiel) : Rémunérer les contrats particuliers : contrat d'apprentissage, de professionnalisation, stagiaires.
  - Mise en situation Réalisation et contrôle de bulletins dont indemnisation des CP au 10ème, Garantie du net, Activité partielle...
- **Maîtriser le calcul des charges sociales (patronales et salariales) (2 jours)**
  - Pratiquer la régularisation progressive des bases de cotisations.
  - Maîtriser les fonctionnements des allègements de cotisations patronales et leurs évolutions.
  - Régulariser les majorations des cotisations d'allocations familiales et de maladie.
  - Calculer les cotisations de retraite depuis la fusion ARRCO/AGIRC.
  - Mesurer l'impact des réintégrations en cas de dépassement des limites d'exonération de cotisations retraite et prévoyance.
  - Calculs de régularisation progressive de bases de cotisation, d'allègements, de réintégrations fiscales et sociales.
  - Activité à distance Pour partager les pratiques entre formateur et participants pendant l'intersession : une classe virtuelle.
- **Sécuriser la paie des soldes de tout compte (2 jours)**
  - Calculer la dernière paie : calculer les indemnités spécifiques dues en cas de rupture ; appliquer la régularisation progressive des plafonds en cas de solde de tout compte ; vérifier les limites d'exonération fiscales et sociales des indemnités de rupture ; fournir les documents liés au départ et respecter les signalements d'évènements.
  - Établir la paie d'un salarié partant en retraite : le conseiller dans les démarches à suivre ; lui expliquer les grands principes de calcul ; établir sa dernière paie.
  - Garantir les paies de licenciements économiques : licenciement économique ; congé de reclassement...
  - Calcul de dépassement des limites d'exonération d'indemnité de rupture et imputation sur le bulletin, simulations liées aux licenciements économiques...
- **Fiabiliser la paie, la DSN et faire face à un contrôle URSSAF (2 jours)**
  - L'évolution des déclarations et les enjeux de la DSN : identifier les déclarations sociales et leurs

Programme

échéances ; distinguer DSN mensuelle /évènementielle ; se repérer dans l'évolution des déclarations incluses ou non dans la DSN.

- Optimiser les procédures de contrôle de la paie et maîtriser la gestion des écarts de paie : détecter tous les points de contrôle en tenant compte des contraintes DSN ; mettre en place des documents garantissant la fiabilité du processus : bible de paie, tableau de bord de cohérence des charges, procédures de contrôle...
- Améliorer la communication du service paie : identifier les rôles de chacun ; Quelles informations transmettre ?
- Comment les communiquer ?
- Faire face à un contrôle Urssaf : bien connaître la procédure ; synthétiser les points à risque pour l'entreprise.
- Mise en situation Contrôle de charges, réalisation d'outils de contrôle...
- Évaluation des acquis

(+212) 5 22 27 99 01

(+212) 6 60 10 42 56

Contact@skills-group.com

Nous sommes à votre disposition :
De Lun - Ven 09h00-18h00 et Sam 09H00 – 13H00

Angle bd Abdelmoumen et rue Soumaya, Résidence Shehrazade 3, 7éme étage N° 30
Casablanca 20340, Maroc